

## Mercredis loisirs

Enfants scolarisés à partir de 3 ans

L'accueil se déroulent dans les locaux de :  
Association Loisirs Et Culture/Cirk'Eole  
11 bis & 13 rue des Couvents 57 950 Montigny-lès-Metz

### Modalités d'accueil

#### INSCRIPTION

1. Compléter et transmettre une fiche de pré-inscription à l'activité auprès du secrétariat ou en accès libre sur notre site internet [loisirs-et-culture.fr](https://loisirs-et-culture.fr)
2. A réception des codes d'accès envoyés par mail, se connecter au portail famille :  
<https://www.lec-cirkeole.noethysweb.com/connexion>.  
Attention, les codes d'accès sont valables 48h. Passé ce délai, il faut demander de nouveau code au secrétariat.
3. Compléter la fiche famille sur le portail [renseignements identité, informations médicales, etc.] et transmettre les pièces justificatives demandées [attestation d'assurance extrascolaire, attestation quotient caf, etc.].  
Loisirs et Culture/Cirk'Eole pourra refuser les demandes d'inscription et de réservations si la fiche famille n'est pas dûment complétée !

Rappel : pour être inscrit aux mercredis loisirs et pendant les vacances, l'enfant devra impérativement avoir 3 ans révolus et être scolarisé.

#### RESERVATIONS DE DATES

Les réservations se font via le portail, selon le calendrier suivant :

1<sup>er</sup> trimestre [04/09/23 au 22/12/23] : réservations accessibles du 27/08/23 à 8h00 au 17/12/23 à 23h00  
2<sup>ème</sup> trimestre [08/01/24 au 19/04/24] : réservations accessibles du 01/12/23 à 8h00 au 14/04/24 à 23h00  
3<sup>ème</sup> trimestre [06/05/24 au 05/07/24] : réservations accessibles du 01/04/24 à 8h00 au 30/06/24 à 23h00

**Toute modification peut être effectuée jusqu'au dimanche précédent à 23h. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être prise en compte et les réservations resteront facturées.**

#### HORAIRES D'ACCUEIL

Loisirs et Culture/Cirk'Eole propose deux formules d'accueil : matin avec repas ou journée complète. Les arrivées et départs se font à heure fixe. En cas de retard, il faudra patienter jusqu'au créneau suivant.  
Il n'y a aucun départ échelonné au cours de la journée (sauf pour raison médical).

Arrivée du matin	Départ après le repas (Inscription matin/repas)	Départ en fin de journée (Inscription journée complète)
8h00 ou 8h30 ou 9h00	13h30 ou 14h00	16h30 ou 17h00 ou 17h30

#### PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

L'accueil et les départs se font dans la cour de l'association. La famille confiera l'enfant à l'animateur.trice en charge de l'accueil. En fin de journée, l'enfant sera récupéré.e par le responsable légal. L'enfant pourra être confié.e à un autre adulte si une autorisation est préalablement fournie par les parents. Les enfants âgés de 10 ans et plus (CM2) pourront être autorisé.e.s à quitter seul.e.s le centre si une décharge parentale est signée et remise au secrétariat.  
Nous rappelons que les temps d'accueil sont des moments de rencontres et d'échanges entre les enfants, la famille et l'équipe d'animation.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE SE STATIONNER DEVANT LE PORTAIL OU DANS LA COUR DE L'ASSOCIATION.**

## MODALITES D'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'enfants porteurs de handicaps est régi par la circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003. Il s'agit avant tout d'éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer l'enfant et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité. Pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles, il convient d'établir un projet d'accueil individualisé avec la famille et les différents acteur.trice.s des lieux que fréquente l'enfant. Bien qu'un.e membre de l'équipe soit référent.e de l'enfant accueilli, il est nécessaire de souligner que les accueils de loisirs ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié. Les enfants atteints de troubles de la santé seront accueillis au cas par cas.

## ENCADREMENT

Nos accueils sont encadrés par une équipe d'animateur.trice.s permanent.e.s. Les équipes seront complétées par des animateur.trice.s occasionnel.le.s, ainsi que de stagiaires. Le nombre d'encadrants est déterminé par la réglementation jeunesse et sport selon le type d'accueil.

## PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique applique les valeurs défendues par l'association, et définit des objectifs (éducatifs et pédagogiques) ainsi que les moyens de mises en œuvre. Il est disponible auprès de l'équipe pédagogique.

## LES ACTIVITES

A travers sa mise en œuvre, le projet pédagogique suscite une réflexion et des actions concertées entre les différent.e.s acteur.trice.s agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités culturelles et ludiques aux enfants dans un esprit d'éducation. Des ateliers favorisant la découverte l'expérimentation seront proposés.

Plusieurs projets d'animations seront élaborés au cours de l'année. En découleront des projets d'activités mis en place lors des différents accueils. Les parents seront informés des projets via le portail famille, par mail ou sur simple demande au sein de la structure.

Par ailleurs, des temps seront organisés afin de prendre en compte les envies des enfants. Les activités seront adaptées en fonction de leur âge. **Elles ne sont pas obligatoires**. L'enfant est libre d'y participer ou non.

## RECOMMANDATIONS DIVERSES

### ALIMENTATION :

Les enfants inscrits les mercredis déjeunent sur place. L'équipe pédagogique mangent avec les enfants. Le temps du repas doit rester un moment de détente et d'échange entre enfants et adultes. L'équipe a un rôle éducatif à jouer les parents devront fournir le goûter et une gourde ou une bouteille d'eau à leur(s) enfant(s). Les échanges de goûter sont strictement interdits. **ATTENTION** : *Les enfants soumis à un régime particulier pour raison médicale ou autre peuvent être accueillis si les parents leur fournissent un repas et le PAI établi par le médecin.*

### TENUE VESTIMENTAIRE :

- Petite et moyenne section : Merci de fournir un change. Les vêtements devront être étiquetés au nom de l'enfant.
- Une tenue adaptée est de rigueur. (Manteau de pluie, casquette)

### PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE :

Nous souhaitons que les parents participent à la vie de l'accueil de loisirs.

- Réunions d'information
- Manifestations festives de la structure
- Manifestations extérieures (bibliothèque, fête du livre, ludothèque)
- Participation matérielle (récupération carton/boîtes, jeux, jouets, livres, etc.)

## Tarification

	Allocataire avec attestation de quotient familial CAF/MSA					Autre
	< 500	501 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	> 2000	Tarif plein
½ journée	6.10 €	7.10 €	8.10 €	8.90 €	9.60 €	9.60 €
Repas	6.50 € [repas chaud fourni par LEC/CIRK'EOLE]					
	ou					
	1.50 € [temps de présence - repas fourni par la famille pour les enfants ayant des allergies alimentaires]					
Adhésion	Carte enfant 16.00 €/enfant ou Carte famille 44.00 € (3 membres minimum)					

Ex. Inscription journée complète - QF 1230 : matin (8.10€) + repas (6.50€) + après-midi (8.10€) = 22.70€  
Ex. Inscription enfant allergique Matin/repas – sans QF : matin (9.60€) + repas fourni par la famille (1.50€) = 11.10€

## MODALITES DE PAIEMENT

Une facture mensuelle est envoyée automatiquement par mail de l'adresse [nepasrepondre@loisirs-et-culture.fr](mailto:nepasrepondre@loisirs-et-culture.fr)  
Le règlement pourra être effectué :

- En ligne via le site <https://www.payasso.fr/lec-cirkeole/paiement-en-ligne>
- Par virement, aux coordonnées suivantes :  
[Titulaire] LOISIRS ET CULTURE    BIC: PSSTFRPPSTR    IBAN: FR20 2004 1010 1501 5187 4R03 623
- Carte bancaire, chèque, ou espèces auprès du secrétariat, aux horaires d'ouverture.

Si vous rencontrez des difficultés financières, un échéancier peut être mis en place. Il est nécessaire de prendre contact auprès de notre secrétariat afin de trouver une solution adaptée à votre situation.

**En cas de retard de paiement et de relances restées sans retour**, nous serons dans l'obligation, dans un premier temps, de suspendre l'inscription jusqu'au règlement, voire dans un second temps de désinscrire définitivement l'enfant.

**Un remboursement ou un report sera possible uniquement en cas d'absence justifiée : certificat médical ou évènement familial.**

Pour toutes aides complémentaires, contacter le Centre Communal d'Action Sociale de Montigny Lès Metz.

## Retards

Les retards perturbent le bien être de votre enfant et le fonctionnement du service. En cas de retard exceptionnel, veuillez nous prévenir le plus rapidement possible au 03.87.62.70.96.

**Les dépassements d'horaires (supérieur à 15min) sont facturés 5.00 €.**



## LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE

LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE 11 bis & 13 Rue des Couvents - 57950 MONTIGNY LES METZ

☎ 03 87 62 70 96

✉ [secretariat@loisirs-et-culture.fr](mailto:secretariat@loisirs-et-culture.fr) ✉ [enfance@loisirs-et-culture.fr](mailto:enfance@loisirs-et-culture.fr) 🌐 [www.loisirs-et-culture.fr](http://www.loisirs-et-culture.fr)

N° SIRET : 40188542100016    Code APE : 9499 Z